



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mardi 13 juin 2023



Accueil des nouveaux administrateurs



Rappel des résultats des élections



Élection du Bureau



Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités



RAPPEL DES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS



PROCÈS-VERBAL D'ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



ASSOCIATION SMART BUILDING ALLIANCE FOR SMART CITIES
21 Chemin des Esses 69370 ST DIDIER AU MONT D'OR
Association publiée au Journal Officiel

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE PAR CORRESPONDANCE

L'an deux mille vingt-trois,
le 12 juin,
à Lyon

Les membres de l'association ont voté par correspondance du 5 au 11 juin 2023, sur convocation du Président en date du 12 mai 2023, conformément aux statuts.

Les votes par correspondance permettent de constater que les membres ayant voté possèdent 90 voix pour un quorum de 72 voix (365 membres – 80 membres non à jour de cotisations /4).

L'assemblée, réunissant le quorum requis, a valablement délibéré.

L'assemblée générale a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- Election du Conseil d'administration.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de l'arrivée à terme du mandat des administrateurs. En conséquence, elle décide d'élire, au sein du collège des entreprises de 1 à 9 salariés en qualité de nouveaux

- Thierry CHAMBON – *ENERGISME*
- François-Xavier JEULAND – *NT CONSEIL*
- Philippe METZENTHIN – *PM*
- Michel ROQUEPLAN – *INNESSENS SCGI*
- Christian ROZIER – *URBAN PRACTICES*

Les administrateurs ainsi nommés sont élus pour un mandat de trois exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de l'arrivée à terme du mandat des administrateurs. En conséquence, elle décide d'élire, au sein du collège des entreprises de 10 à 49 salariés en qualité de nouveaux



administrateurs, les membres suivants :

- Jean-Luc BAUDOUIN – *ADEUNIS*
- Pierre-Nicolas CLERE – *CONNECTING TECHNOLOGY*
- Julien HEINTZ – *ASCAUDIT*
- Patrick NOSSANT – *CERTIVEA*
- Maxime VALENTIN – *SPL LYON CONFLUENCE*

Les administrateurs ainsi nommés sont élus pour un mandat de trois exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de l'arrivée à terme du mandat des administrateurs. En conséquence, elle décide d'élire, au sein du collège des entreprises de 50 à 249 salariés en qualité de nouveaux administrateurs, les membres suivants :

- Philippe BONDUELLE – *DECELECT*
- Jérôme MAYET – *SETEC*
- Didier POIRAUD – *STID*
- Paul RAAD – *WIT*

Les administrateurs ainsi nommés sont élus pour un mandat de trois exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de l'arrivée à terme du mandat des administrateurs. En conséquence, elle décide d'élire, au sein du collège des entreprises de 250 à 4 999 salariés en qualité de nouveaux administrateurs, les membres suivants :

- Bertrand CHARLET – *SIGNIFY*
- Alexis DAMIA – *SOMFY*
- Xavier DAVY – *EGIS*
- Julien NEUSCHWANDER – *REXEL*

Les administrateurs ainsi nommés sont élus pour un mandat de trois exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de l'arrivée à terme du mandat des administrateurs. En conséquence, elle décide d'élire, au sein du collège des entreprises Grands groupes en qualité de nouveaux administrateurs, les membres suivants :

- Jean-Jacques BUCHER – *SPIE*
- Jérôme COUTON – *HSBC*
- Benjamin FICQUET – *ICADE*
- Richard MALLE – *BNP*
- Blaise SOLA – *ARTELIA*



Les administrateurs ainsi nommés sont élus pour un mandat de trois exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de l'arrivée à terme du mandat des administrateurs. En conséquence, elle décide d'élire, au sein du collège des entreprises membres d'honneur en qualité de nouveaux administrateurs, les membres suivants :

- Emmanuel BALLANDRAS – *LEGRAND*
- Laurent BERNARD – *BARBANEL*
- David DESABLENCE – *VINCI ENERGIES*
- Olivier GRESLE – *ENGIE SOLUTIONS*
- Benoit GRIGAUT – *EQUANS*
- Jacques GUIGUI – *CBRE*
- Laura MARTI – *BOUYGUES ENERGIES SERVICES*
- Isabelle MATHE – *ORANGE*
- Sébastien MEUNIER – *ABB*
- Olivier PETIT – *INGEROP*

Les administrateurs ainsi nommés sont élus pour un mandat de trois exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de l'arrivée à terme du mandat des administrateurs. En conséquence, elle décide d'élire, au sein du collège des collectivités, associations, pôles en qualité de nouveaux administrateurs, les membres suivants :

- Delphine EYRAUD – *GIMELEC*
- François LOCH – *AFPA*
- Anne-Sophie PERRISSIN – *IGNES*
- Estelle REVEILLARD – *HQE*
- Philippe RIFLAUX – *FFIE*

Les administrateurs ainsi nommés sont élus pour un mandat de trois exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Le Président
Sébastien Meunier

Le Secrétaire Général
Olivier Gresle



40 POSTES D'ADMINISTRATEURS À POURVOIR SUR 7 COLLÈGES

Membres de la SBA	■ ■ ■ ■	365
Membres à jour de cotisation	■ ■ ■ ■	285
Votants	■ ■ ■ ■	91
Votants à jour de cotisation	■ ■ ■ ■	90
Quorum	■ ■ ■ ■	72
<i>(25% des membres à jour de cotisation)</i>		

Collège	Candidats	Postes	Votes
1 à 9 salariés	6	5	22
10 à 49 salariés	5	5	8
50 à 249 salariés	4	5	7
250 à 4999 salariés	4	5	6
Grands groupes	7	5	7
Membres d'Honneur	13	10	18
Collectivités , Ops, Asso.	6	5	22
TOTAL	45	40	90



NOTRE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION (1/4)

Collège 1 à 9

- ✓ Thierry CHAMBON – ENERGISME
- ✓ François-Xavier JEULAND – NT CONSEIL
- ✓ Philippe METZENTHIN – PM
- ✓ Michel ROQUEPLAN – INNESSENS SCGI
- ✓ Christian ROZIER – URBAN PRACTICES

Collège 10 à 49

- ✓ Jean-Luc BAUDOUIIN - ADEUNIS
- ✓ Pierre-Nicolas CLERE - CONNECTING TECHNOLOGY
- ✓ Julien HEINTZ - ASCAUDIT ÉNERGIE ET FLUIDE
- ✓ Patrick NOSSENT - CERTIVEA
- ✓ Maxime VALENTIN - SPL CONFLUENCE

Collège 50 à 249

- ✓ Philippe BONDUELLE - DECELECT
- ✓ Jérôme MAYET - SETEC
- ✓ Didier POIRAUD - STID
- ✓ Paul RAAD - WIT

Collège 250 à 4999

- ✓ Bertrand CHARLET - SIGNIFY
- ✓ Alexis DAMIA - SOMFY
- ✓ Xavier DAVY - EGIS
- ✓ Julien NEUSCHWANDER - REXEL

Collège Grands Groupes

- ✓ Jean-Jacques BUCHER – SPIE
- ✓ Jérôme COUTON – HSBC
- ✓ Benjamin FICQUET – ICADE
- ✓ Richard MALLE – BNP PARIBAS REAL ESTATE
- ✓ Blaise SOLA – ARTELIA

Collège Membres d'Honneur

- ✓ Emmanuel BALLANDRAS - LEGRAND
- ✓ Laurent BERNARD - BARBANEL
- ✓ David DESABLENCE – VINCI ENERGIES
- ✓ Olivier GRESLE – ENGIE SOLUTIONS
- ✓ Benoit GRIGAUT – EQUANS
- ✓ Jacques GUIGUI – CBRE
- ✓ Laura MARTI – BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES
- ✓ Isabelle MATHE - ORANGE
- ✓ Sébastien MEUNIER - ABB
- ✓ Olivier PETIT – INGEROP

Collège Collectivités, OPs, Associations

- ✓ Delphine EYRAUD - GIMELEC
- ✓ François LOCH - AFPA
- ✓ Anne-Sophie PERRISSIN-FABERT - IGNES
- ✓ Estelle REVEILLARD – ALLIANCE HQE
- ✓ Philippe RIFAUX - FFIE

RAPPEL DES STATUTS : ARTICLE 10

Le Conseil d'Administration se réunit :

- sur convocation de son président, chaque fois que celui-ci le juge utile, et au moins une fois par trimestre
- si la réunion est demandée par au moins la moitié plus un des administrateurs

Les convocations sont adressées quinze jours avant la réunion par lettre simple ou par courriel et mentionnent l'ordre du jour de la réunion.

Chaque membre du Conseil d'Administration dispose d'une voix.

Quorum : la présence effective ou la représentation de la moitié au moins des membres du Conseil d'Administration en exercice est nécessaire pour la validité des délibérations du Conseil d'Administration. Tout membre du Conseil d'Administration absent ou empêché peut donner à un autre administrateur mandat de le représenter. Le nombre de pouvoirs pouvant être détenus par une même personne est limité à un pouvoir. Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle convocation est adressée. Lors de cette 2^{ème} réunion, les délibérations seront valablement prises quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés. Elles sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur le registre des délibérations de l'association et signés par le président et le secrétaire général du CA.

Après deux absences non excusées, le membre est considéré comme démissionnaire du Conseil d'Administration



RAPPEL DES STATUTS : ARTICLE 11

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour administrer l'association, dans les limites de son objet et sous réserve des pouvoirs de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration définit les principales orientations de l'association. Il arrête le budget et les comptes annuels de l'association. Il assure la gestion du patrimoine matériel et immatériel de l'association. Il autorise toutes aliénations ou locations, emprunts et prêts nécessaires au fonctionnement de l'association avec ou sans hypothèque.

Il fixe le montant des cotisations annuelles.

Il peut faire toute délégation de pouvoirs pour une question déterminée et un temps limité.





ÉLECTION DU BUREAU



COMPOSITION DU BUREAU

L'article 12 des statuts de l'association prévoit que « *Le Conseil d'Administration élit, parmi ses administrateurs, un Bureau dont l'effectif ne sera en aucun cas supérieur à la moitié du nombre d'administrateurs. Ce bureau sera au moins composé d'un président, de trois vice-présidents, d'un secrétaire général, d'un secrétaire général adjoint et d'un trésorier. Les membres du Bureau sont élus pour une durée de 3 (trois) ans et sont rééligibles.* »

- Président
- 1^{er} Vice-président, Smart Building
- 2^{ème} Vice-président, Smart Home
- 3^{ème} Vice-président, Smart City
- Secrétaire général
- Secrétaire général adjoint
- Trésorier





VOTES



ÉLECTION DU BUREAU

- Président : Sébastien MEUNIER – ABB
- 1^{er} Vice-président, Smart Building : Blaise SOLA – ARTELIA
- 2^{ème} Vice-président, Smart Home : François-Xavier JEULAND – NT CONSEIL
- 3^{ème} Vice-président, Smart City : Isabelle MATHÉ – ORANGE
- Secrétaire général : Olivier GRESLE – ENGIE SOLUTIONS
- Secrétaire général adjoint : Didier POIRAUD – STID
- Trésorier : Philippe METZENTHIN - PM





POUVOIRS ET FORMALITÉS



POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS

Il est proposé au Conseil d'Administration de donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.



Merçi!

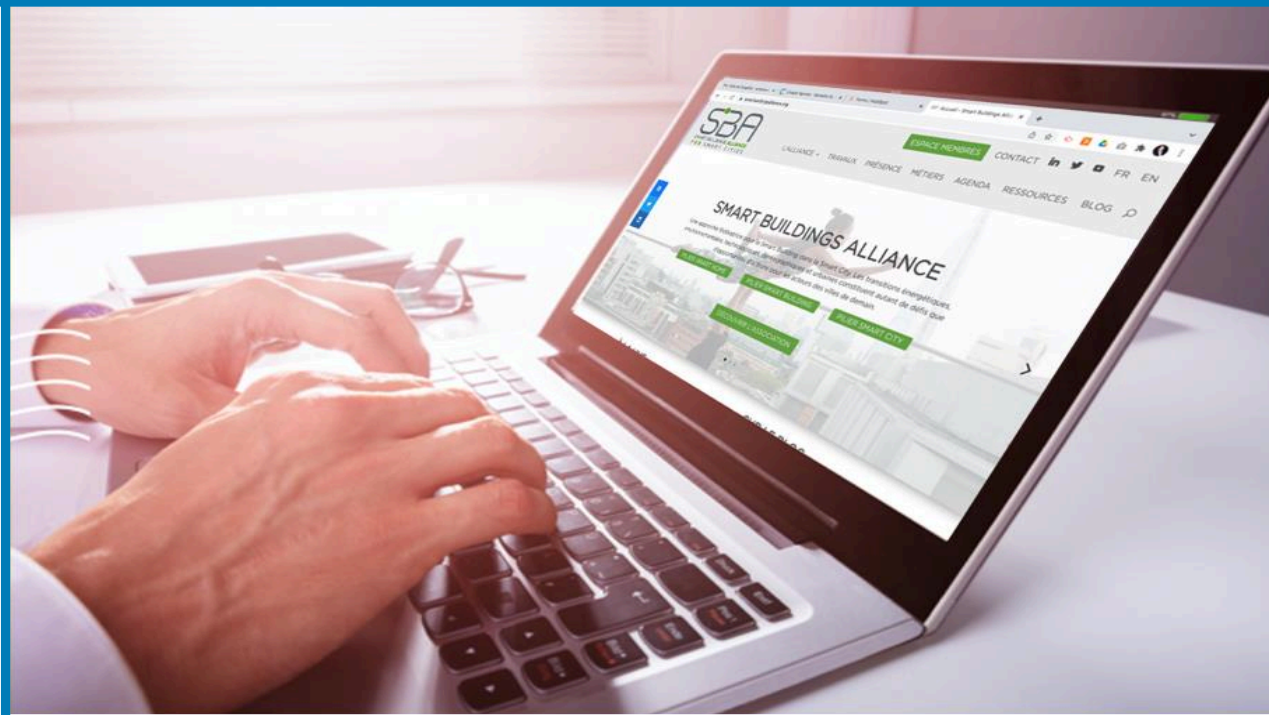
Nous suivre... ou nous rejoindre ?



contact@smartbuildingsalliance.org



0820 712 720



SBA
SMART BUILDINGS **ALLIANCE**
FOR SMART CITIES